

La séance a été ouverte à 18h10.

Monsieur le Président a tenu à rendre hommage à Monsieur Jean-Claude BILLOT, président de l'Association des Maires de la Somme et conseiller métropolitain lors de la précédente mandature en représentation de la commune de Ferrières dont il a été maire pendant 39 ans. Une minute de silence a été observée par l'assemblée.

1 - Délégations de vote.

Monsieur Edouard DUSSART a donné pouvoir à Monsieur Dominique ÉVRARD,
Madame Anne PINON a donné pouvoir à Monsieur Henri-Paul FIN,
Monsieur Marc VIGNOLLE a donné pouvoir à Monsieur Daniel LELEU,
Madame Evelyne BECKER a donné pouvoir à Monsieur Fabien VOULMINOT,
Monsieur Tarek BAÏS a donné pouvoir à Madame Assia NOUAOUR.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'Assemblée a désigné Monsieur Claude VITRY en qualité de secrétaire et Monsieur Thomas LHERMITTE en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du président.

Le rapport d'observations définitives transmis par la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion en matière de distribution d'eau et d'assainissement pour les exercices 2013 et suivants a été communiqué aux membres de l'assemblée comme le prévoient les textes.

Monsieur le Président a passé la parole à Monsieur Eric MAQUET, Vice-Président en charge de la protection de la ressource en eau, pour qu'il en présente une synthèse. L'assemblée a pris acte de ce rapport.

Dont acte

Monsieur le Président a passé la parole au Vice-Président délégué au Tourisme, Monsieur Paul-Eric DÈCLE, qui a dressé un bilan de la saison touristique des mois de juillet et août 2020. Le diaporama, dont les principales vues sont reprises ci-après, a été commenté et diffusé en séance.

Contexte

2020 démarrage prometteur pour le tourisme à Amiens - les chiffres sont bons et d'importants événements sont prévus dans l'année.

Mars : COVID 19 et confinement.

Ensuite :

- ouverture tardive des hébergements (certains sont toujours fermés)
- quasi-absence de clientèles internationales
- fortes restrictions et suspension des rencontres d'affaires
- reports et restrictions des événements, manifestations, expositions dans les villes et lieux de vacances
- mesures sanitaires et modification des comportements concernant les voyages

Contexte

- En réaction, beaucoup de professionnels du tourisme ont démontré leurs capacités à rebondir en adaptant leurs conditions d'accueil aux nouveaux besoins et comportements des touristes : sécurité, chaleur de l'accueil, convivialité, souplesse des conditions de réservation et d'annulation, etc.
- En soutien public, des dispositifs d'aide ont vu le jour.
- Tous les acteurs accentuent le digital et la communication.
- Une certitude : les résultats de l'activité touristique 2020 seront lourdement impactés.
- Toutefois, à l'heure du 1^{er} bilan de l'été les retours des destinations françaises sont contrastés et moins défavorables que l'on pouvait le craindre.



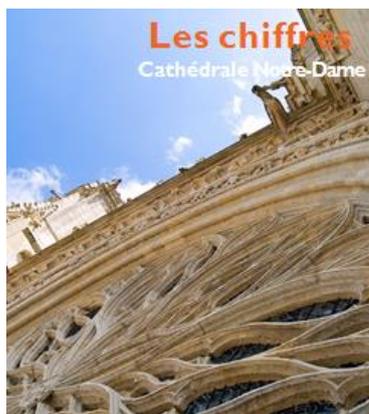
Les chiffres Office de Tourisme

| | Juillet/août | 2019 | 2020 | Ecart en % |
|---|--------------|---------|---------|------------|
| Fréquentation à l'accueil de l'OT | | 26 216 | 24 562 | - 6,31 |
| Part de clientèle étrangère | | 36,24 % | 16,18 % | - 55,38 |
| Nombre de clients OT visites guidées pour individuels | | 1 224 | 2 044 | + 66,99 |
| Nombre de clients visites guidées groupes | | 2 816 | 237 | - 90,94 |
| Nombre de prestations groupes | | 123 | 18 | - 85,37 |



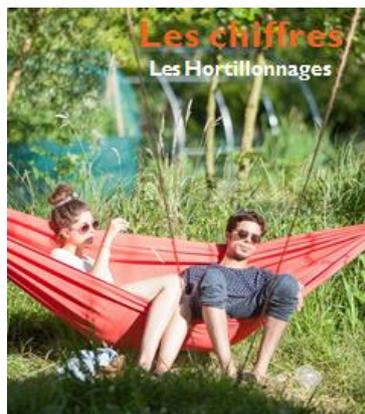
Les chiffres Site Internet et Renseignements à distance

| | Juillet/août | 2019 | 2020 | Ecart en % |
|--|--------------|---------|---------|------------|
| Nombre de visiteurs sur le site Internet | | 48 434 | 50 718 | + 4,72 |
| Nombre de pages lues sur le site Internet | | 196 825 | 385 368 | + 95,79 |
| Public individuel renseigné via courrier / téléph. | | 19 788 | 17 217 | - 12,90 |



Les chiffres Cathédrale Notre-Dame

| Juillet/août | 2019 | 2020 | Ecart en % |
|--------------------------|---------|---------|------------|
| Fréquentation Cathédrale | 134 407 | 103 391 | - 23,08 |
| Chroma | 113 065 | 93 960 | - 16,90 |



Les chiffres Les Hortillonnages

| Juillet/août | 2019 | 2020 | Ecart en % |
|---|--------|--------|------------|
| Association de sauvegarde et de protection des Hortillonnages | 49 891 | 49 290 | - 1,20 |
| Festival International des Jardins – Hortillonnages Amiens | 19 043 | 19 715 | + 3,53 |



Les chiffres Les sites touristiques en régie

| Juillet/août | 2019 | 2020 | Ecart en % |
|-----------------------|----------------------|--------|------------|
| Musée de Picardie | Fermé (3000 en 2016) | 11 804 | |
| Parc Zoologique | 82 610 | 78 898 | + 28,02 |
| Maison de Jules Verne | 12 281 | 8 247 | - 49,05 |



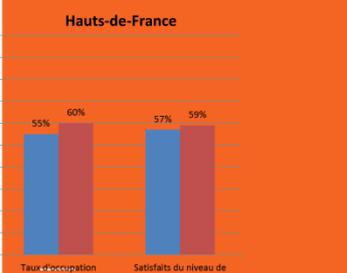
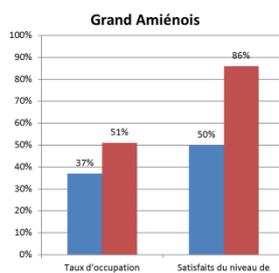
L'hébergement Camping

| Juillet/août | 2019 | 2020 | Ecart en % |
|----------------------------|------|------|------------|
| Camping, nombre de nuitées | 9314 | 4059 | - 56,42 |

L'hébergement

Hôtellerie de Plein Air

(Source : Extrait de l'Enquête Conjoncture du CRT)



L'hébergement Hôtels

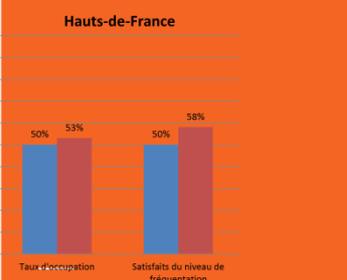
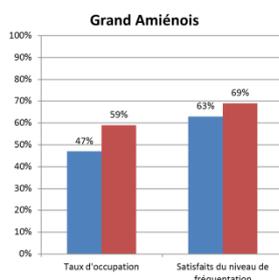
| Juillet/août * | 2019 | 2020 | Ecart en % |
|--|---------|-----------------------------|--|
| Taux d'occupation moyenne (hôtels 0 à 4****) | 82,85 % | +/- autour de 50-55 % | -7 à -12% en moyenne pour les hôtels ouverts |
| Nuitées | 99 028 | | |
| Part de clientèle étrangère | 35 % | plutôt de l'ordre 20 à 28 % | |

* Chiffres officiels 2020 pas encore disponibles

L'hébergement

Hôtellerie

(Source : Extrait de l'Enquête Conjoncture du CRT)



Résumé

- Une saison touristique contrastée
- Une forte augmentation de la clientèle française, notamment des régions de proximité
- Baisse nette de la clientèle étrangère, mais des touristes des pays limitrophes, en tête la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne
- Un fort intérêt des visiteurs pour les activités à l'extérieur (ou avec de l'espace), la nature, le patrimoine, la sécurité sanitaire
- Une forte demande pour des visites et animations

Des résultats juillet/août plutôt favorables compte tenu de la situation !
(En revanche, l'arrière saison s'annonce compliquée.)

Il a ensuite informé l'assemblée que la prochaine séance se tiendrait le jeudi 5 novembre 2020 à 18 heures et a indiqué, sous réserve de l'évolution des mesures imposées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire, que ce conseil se déroulerait à l'amphithéâtre Jean Cavallès, au sein du Cloître Dewailly. Si la situation relative à la COVID-19 ne permettait pas la tenue d'une réunion en présentiel, une visio-conférence pourrait être envisagée.

Enfin, il a précisé avoir reçu quatre vœux et deux questions orales qui seraient évoqués en fin de séance comme habituellement.

Néanmoins, considérant que deux de ces vœux étaient rédigés à l'adresse de la métropole, il n'a pas souhaité les évoquer en tant que tels mais en questions orales. En effet, que le conseil d'Amiens métropole adresse un vœu à la communauté d'agglomération Amiens métropole est incongru. Il a par ailleurs suggéré que les questions orales et vœux fassent l'objet, préalablement à leur dépôt, d'un échange au cours des réunions des Présidents de groupe qu'il organise préalablement à chaque séance du conseil.

4 - Délégation de compétences au Président. Délibération modificative.

Afin de faciliter l'exercice des compétences communautaires, le conseil de la communauté d'agglomération a la faculté de donner délégation de compétences au Président selon les modalités et les limites prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. En ce sens, le conseil d'Amiens Métropole a délégué différentes compétences au Président par délibération n°6 lors de la séance du 9 juillet 2020.

Néanmoins, des erreurs techniques relevées à la relecture de la délibération et des précisions apportées par les services en matière de marchés publics, d'accords-cadres, d'appels d'offre ainsi que de sinistres et droit de priorité ont amené les membres du conseil à délibérer de nouveau. Lesdites délégations au profit du Président ont été approuvées par le conseil métropolitain.

Monsieur le Président a rappelé aux élus que toutes les décisions prises dans le cadre de cette délégation feront l'objet d'un compte-rendu devant l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

5 - Procès-verbaux des séances des 9 et 16 juillet 2020. Approbation.

Les procès-verbaux des séances des jeudis 9 juillet 2020 et 16 juillet 2020 ont été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. L'assemblée délibérante les a approuvés.

Adopté à l'unanimité

6 - Décisions du Président. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président a rendu compte des décisions prises entre le 16 juillet et le 14 septembre 2020. Ces décisions sont listées dans la délibération qui a été transmise aux membres de l'assemblée.

Dont acte

7 - Fondation des Architectes de l'Urgence. Versement d'une aide exceptionnelle. Explosions du 4 août 2020 à Beyrouth.

Deux violentes déflagrations ont dévasté le port de la capitale libanaise, Beyrouth, le mardi 4 août 2020. À l'origine de ce désastre, l'explosion d'une cargaison de nitrate d'ammonium, stockée pendant six ans dans un entrepôt.

La fondation des architectes de l'urgence a donc lancé un appel aux dons afin de permettre la reconstruction d'un toit et de remettre en fonctionnement dès que possible les centres de soins, les écoles et les bâtiments publics.

Le conseil métropolitain a accordé son soutien à cette O.N.G. en lui versant une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

Adopté à l'unanimité

8 - Commission intercommunale des impôts directs. Désignation de représentants.

Le renouvellement du conseil d'agglomération engendre la nécessité de proposer de nouveaux représentants appelés à siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs dont le Président d'Amiens Métropole est Président de droit.

S'agissant de la présidence de cette commission, elle a été déléguée, par arrêté du Président, à Monsieur Benoît MERCUZOT, Vice-Président en charge des finances.

Elle est composée en sus de 10 commissaires titulaires, chacun ayant son suppléant. Plusieurs règles sont à respecter pour être autorisé à siéger en la qualité de commissaire : Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Compte-tenu du nombre d'habitants au sein de l'agglomération, 5 agents, au plus, peuvent participer à la commission intercommunale des impôts directs, sans voix délibérative, et la liste de présentation doit comporter 40 commissaires (20 titulaires et 20 suppléants) de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. Par ailleurs, il est nécessaire de transmettre à la DDFIP sous format dématérialisé la liste des commissaires désignés ainsi que leur date de naissance, leur adresse, leur imposition locale.

Ont été désignés :

| En qualité de titulaires | En qualité de suppléants |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Monsieur LEPOETRE Pierre | Madame BOUCHEZ Marie-Hélène |
| Monsieur RENAUX Jean-Claude | Madame ROY Mathilde |
| Monsieur DUFOUR Georges | Madame CLECH Véronique |
| Monsieur BIENAIMÉ Bruno | Monsieur JARDÉ Olivier |
| Madame DUVIVIER Laurence | Monsieur DOREZ Thomas |
| Monsieur DARRAGON Franck | Madame BRUNEL Anne-Sophie |
| Madame TREFCON Maria | Madame VERRIER Annie |
| Monsieur DESSEAUX Patrick | Madame RODINGER Florence |
| Monsieur OURDOUILLE Pascal | Madame DEVÉZE Nathalie |
| Madame RAMBOUR Isabelle | Monsieur LORIC Jean-Christophe |
| Monsieur DEBART Joseph | Madame HAMADI Sonia |
| Monsieur GUÉANT Eric | Madame LE-CLERCQ Nathalie |
| Monsieur BOCQUILLON Bernard | Monsieur FOUCAULT Marc |
| Monsieur DUFLOT Guillaume | Monsieur DESCOMBES Stéphane |
| Monsieur PENAUD Guy | Madame DELÉTRÉ Margaux |
| Monsieur RIFFLART Pascal | Monsieur BEAUVARLET Matthieu |
| Madame PINON Anne | Monsieur DÉCAVÉ François |
| Monsieur VOULMINOT Fabien | Monsieur METAY Christophe |
| Madame SAVARIEGO Isabelle | Monsieur MAQUET Eric |
| Monsieur TAUFOR Hubert | Monsieur DÉCLE Paul-Eric |

Adopté à l'unanimité

9 - Collèges et lycées. Conseils d'administration. Désignation de représentants.

Conformément aux dispositions des articles R421-14 et R421-33 du code de l'éducation, ont été désignés pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges :

| | En qualité de titulaires | En qualité de suppléants |
|----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Collège Amiral Lejeune Amiens | Monsieur Pierre SAVREUX | Madame Isabelle SAVARIEGO |
| Collège Arthur Rimbaud Amiens | Monsieur Hubert TAUFOR | Monsieur Paul-Eric DÉCLE |
| Collège Auguste Janvier Amiens | Monsieur Eric GUÉANT | Madame Margaux DELÉTRÉ |
| Collège César Franck Amiens | Madame Caroline BOHAIN | Monsieur Hubert TAUFOR |
| Collège Rosa Parks Amiens | Monsieur Georges DUFOUR | Madame Caroline BOHAIN |
| Collège Édouard Lucas Amiens | Monsieur Georges DUFOUR | Madame Margaux DELÉTRÉ |
| Collège Guy Mareschal Amiens | Monsieur Eric GUÉANT | Monsieur Matthieu BEAUVARLET |
| Collège Jean-Marc Laurent Amiens | Monsieur Matthieu BEAUVARLET | Monsieur Martin DOMISE |
| Collège Sagebien Amiens | Madame Caroline BOHAIN | Monsieur Guy PENAUD |
| Collège Jules Verne Rivery | Madame Françoise ROUSSEL | Monsieur Martin DOMISE |
| Collège Joliot Curie Longueau | Monsieur Eric MAQUET | Monsieur Guy PENAUD |

Ont été désignés pour siéger au sein des conseils d'administration des Lycées :

| | En qualité de titulaires | En qualité de suppléants |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Lycée Robert de Luzarches Amiens | Monsieur Guillaume DUFLOT | Monsieur Guy PENAUD |
| Lycée Madeleine Michelis Amiens | Madame Caroline BOHAIN | Monsieur Guillaume DUFLOT |
| Lycée Louis Thuillier Amiens | Monsieur Guy PENAUD | Monsieur Pierre SAVREUX |
| Lycée Édouard Gand Amiens | Monsieur Paul-Eric DÉCLE | Monsieur Georges DUFOUR |
| Lycée Professionnel Édouard Gand Amiens | Monsieur Paul-Eric DÉCLE | Monsieur Georges DUFOUR |
| Lycée La Hotoie Amiens | Madame Margaux DELÉTRÉ | Monsieur Franck DARRAGON |
| Lycée Édouard Branly Amiens | Monsieur Benoît MERCUZOT | Monsieur Patrick DESSEAUX |
| Lycée Professionnel Édouard Branly Amiens | Monsieur Benoît MERCUZOT | Monsieur Patrick DESSEAUX |
| Lycée Delambre Amiens | Monsieur Eric GUÉANT | Monsieur Hubert TAUFOR |
| Lycée Montagne Amiens | Monsieur Eric GUÉANT | Monsieur Hubert TAUFOR |
| Lycée Romain Rolland Amiens | Monsieur Eric MAQUET | Madame Anne PINON |
| Lycée L'Acheuléen Amiens | Monsieur Patrick DESSEAUX | Monsieur Guillaume DUFLOT |

Adopté à l'unanimité

10 - École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique. ESIEE Amiens. Assemblées générales. Désignation de représentants.

Dans l'attente de la fusion prochaine de l'École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique (ESIEE) d'Amiens avec l'école LASALLE, la collectivité doit être représentée au sein de l'école supérieure d'ingénieurs. Les membres de l'assemblée ont désigné les six représentants suivants pour siéger au sein des assemblées générales de l'établissement :

- Monsieur Alain GEST,
- Madame Brigitte FOURÉ
- Monsieur Olivier JARDÉ
- Monsieur Marc FOUCAULT
- Madame Anne-Sophie BRUNEL
- Madame Anne PINON

Adopté à l'unanimité

11 - EPCC École Supérieure d'Art et de Design. Conseil d'administration. Désignation de représentants. Délibération modificative.

Le conseil d'Amiens Métropole a désigné 2 titulaires et 2 suppléants appelés à siéger au sein du conseil d'administration de l'EPCC École Supérieure d'Art et de Design, lors de sa séance du 16 juillet 2020, par délibération n°69. Néanmoins, afin d'être complète, la liste des commissaires doit, selon les statuts de l'établissement, être composée de 4 titulaires et de 4 suppléants.

Les élus métropolitains ont donc désigné les représentants suivants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EPCC École Supérieure d'Art et de Design :

| En qualité de titulaires | En qualité de suppléants |
|-----------------------------|---------------------------|
| Madame Isabelle SAVARIEGO | Monsieur Olivier JARDÉ |
| Madame Anne PINON | Monsieur Guillaume DUFLOT |
| Monsieur Pierre SAVREUX | Madame Audrey BOCHÉ |
| Madame Marion DOURNEL-GARAT | Monsieur Marc FOUCAULT |

Adopté à l'unanimité

12 - Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois. MLIFE. Désignation de représentants. Modification.

L'assemblée délibérante a abrogé la délibération n°42 du conseil d'agglomération du 16 juillet 2020, comportant une erreur dans le nombre de représentants titulaires désignés pour siéger au sein du collège des membres de droit de la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois.

En effet, les statuts de la MLIFE stipulent que 4 titulaires de la communauté d'agglomération Amiens Métropole, dont le Président de l'EPCI ou son représentant, ainsi que de 4 suppléants doivent être désignés.

L'assemblée délibérante a donc désigné pour siéger au sein de la MLIFE :

| En qualité de titulaires | En qualité de suppléants |
|----------------------------|-----------------------------|
| Madame Nathalie LAVALLARD | Madame Nedjma BEN MOKHTAR |
| Monsieur Pascal OURDOUILLE | Madame Marie-Hélène BOUCHEZ |
| Madame Claudine GALLIOT | Monsieur Thomas LHERMITTE |
| | Monsieur Marc FOUCAULT |

Monsieur le Président a également informé l'assemblée qu'il a délégué à Monsieur Philippe THÉVENIAUD, conseiller métropolitain délégué, la fonction de Président de l'association, par arrêté du Président.

Adopté à l'unanimité

13 - Réalisation des études préalables à l'opération d'aménagement BOREALIA 2. Désignation des membres du comité de suivi. Avenant n°1 au protocole.

L'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n°1 au protocole du 14 juin 2017 signé avec le Syndicat Mixte EuropAmiens, relatif à la réalisation des études d'aménagement du secteur BOREALIA 2, et Monsieur le Président a été autorisé à le signer. Cet avenant modifie les articles 5 et 7 du protocole initial correspondant respectivement au planning prévisionnel et à la désignation des membres du comité de suivi.

En vertu de l'article 7 de cet avenant, ont été désignés pour siéger au sein du comité de suivi :

- Monsieur Alain GEST,
- Monsieur Benoît MERCUZOT,
- Monsieur Marc FOUCAULT.

Adopté à l'unanimité

Observations : MM. PRADAT, VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), MM. DÉCAVÉ, BARA, Mmes THÉROUIN, DESBUREAUX, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

14 - Association Les Deux Rives. Subvention. Année 2020.

Dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à l'international, accompagnées par la mission internationale, les membres de l'assemblée ont approuvé le renouvellement pour l'année 2020 de la subvention accordée à l'association des Deux Rives pour un montant de 14 000 €, au regard des déclarations d'intentions signées entre Amiens Métropole et les Provinces de Driouch et Nador au Maroc

et compte-tenu de la participation de l'association au projet Franco-Marocain "Mobilisation des Territoires Français et Marocains pour un Développement Durable", coordonné par Lianes Coopération, le réseau régional multi-acteurs de la coopération internationale.

Adopté à l'unanimité

15 - Europe Direct Amiens Hauts-de-France. Subvention. Année 2020. Convention.

L'association « Europe Direct Amiens, Hauts-de-France » bénéficie du label officiel européen de diffusion de l'information communautaire « Centre d'Information Europe Direct ». Elle a pour objet, d'une part, de sensibiliser le grand public à la construction européenne par le biais de documentation gratuite, lettres d'information, produits dérivés, etc., et d'autre part, de mettre en place des animations, telles que des conférences/débats, des journées d'information ou bien des interventions dans des établissements scolaires.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 ne lui a pas permis de réaliser plusieurs de ses actions qui étaient prévues au cours des trois premiers trimestres de l'année 2020 ; elles seraient, dans la mesure du possible, reportées au dernier trimestre 2020 et en 2021.

Pour l'année 2020, le conseil métropolitain renouvelle sa participation au fonctionnement de l'Info Point Europe à hauteur de 25 000 €, montant identique à la subvention 2019 afin de ne pas fragiliser les finances de cette association. Il a également approuvé la convention à intervenir et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

Observations : MM. DESCHAMPS, MÉTAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ se sont abstenus.

16 - Location de vélo à assistance électrique. Paiement de caution.

L'assemblée a approuvé le versement d'une caution de 500 € TTC à l'agence Buscyclette pour non-restitution d'un vélo avec assistance électrique ayant fait l'objet d'un vol.

Adopté à l'unanimité

17 - Amiens. Citadelle. Transfert de terrains appartenant à la Ville d'Amiens au profit d'Amiens Métropole.

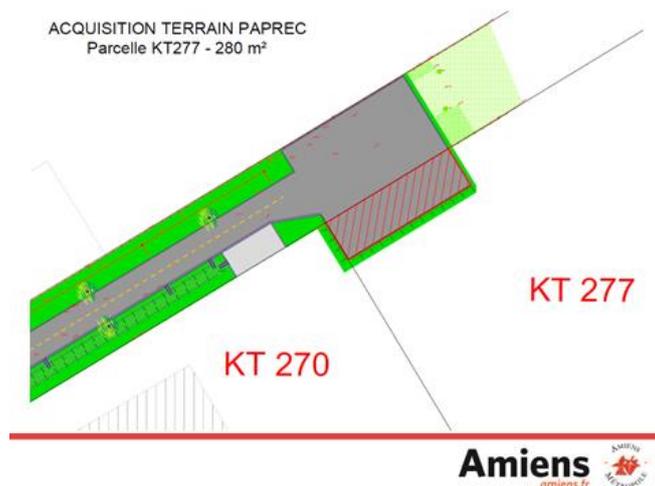
Dans le cadre du projet de réalisation d'un pôle universitaire à la Citadelle, la communauté d'agglomération s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage du chantier contre la remise gratuite à l'État des bâtiments et de leurs terrains. Des transferts ont été opérés au profit de l'État, notamment pour le foncier en 2015 et pour les bâtiments en 2017. Néanmoins, il s'est avéré que, pour mieux prendre en compte les ouvrages devant revenir à l'État, les terrains d'assiette des divisions en volumes devaient être élargis.

Dans ce cadre, les membres de l'assemblée ont approuvé l'acquisition des emprises foncières 1a et 1b de la Ville d'Amiens, qui correspondent à l'escalier et la rampe d'accès situés au sud du bloc « amphithéâtres » ainsi qu'à la portion de terrain à l'Est entre le casernement et le bâtiment F, pour intégrer des dispositifs techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments. Cette acquisition est intervenue à titre gratuit et les frais notariés sont estimés à 1 400 €. Ces deux emprises forment une superficie globale de 91m².

Adopté à l'unanimité

18 - Amiens. ZAC Pôle logistique. Rue Roger Dumoulin. Entreprise PAPREC. Acquisition d'emprise.

Amiens Métropole a aménagé une voie de desserte dans l'Espace Industriel Nord, depuis l'avenue Roger Dumoulin, et a réalisé une aire de retournement pour poids-lourds qui a impacté la propriété de l'entreprise PAPREC. Cette dernière avait autorisé les travaux et accepté que la régularisation foncière intervienne moyennant l'euro symbolique. Les travaux étant terminés, les élus du conseil d'agglomération ont procédé à la régularisation de cette opération en approuvant l'acquisition, moyennant l'euro symbolique, d'une emprise d'environ 280 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section KT n°277 et appartenant à la société PAPREC. Cette emprise est représentée sur le plan ci-dessous qui a été diffusée en séance.



Adopté à l'unanimité

19 - Centre Ressource du Développement Durable. CERDD. Adhésion. Convention d'objectifs 2020-2022.

Le Centre Ressource du Développement Durable situé à Loos-en-Gohelle dans le Pas-de-Calais est un groupement d'intérêt public dont la vocation est d'outiller et d'accompagner les acteurs de la région vers de nouveaux modèles de société et de les inciter à contribuer aux transitions économique, sociale et écologique des territoires dans une dynamique partenariale.

Les membres de l'assemblée ont approuvé l'adhésion de la collectivité à cette structure, moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 8 000 € au titre de l'année 2020. La convention d'objectifs d'une durée de trois ans et ajustable pour 2021 et 2022 a également été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer. Monsieur Benoît MERCUZOT a été désigné par l'assemblée en qualité de représentant d'Amiens Métropole afin de siéger au sein de cette structure.

Adopté à l'unanimité

20 - Centrale d'Achat du Transport Public. CATP. Adhésion.

L'adhésion d'Amiens Métropole à la Centrale d'Achat du Transport Public, association Loi 1901 créée en 2011 par des élus locaux et des techniciens de collectivités territoriales, a été approuvée par les membres de l'assemblée délibérante. Cet organisme a pour objet d'optimiser les achats en matière de transport public et permettrait à la collectivité d'élargir les sources potentielles d'approvisionnement sur cette famille d'achat. L'adhésion est gratuite et sans obligation d'achat. De plus, quel que soit le volume d'achat individuel, tous les adhérents bénéficient de tarifs optimisés.

Adopté à l'unanimité

21 - Association Agro-Sphères. Renouvellement d'adhésion. Cotisation. Année 2020.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la modification de l'article 2 de la délibération du 16 juillet 2020 qui entérine le renouvellement de l'adhésion de la collectivité à l'association Agro-Sphères. Cette modification porte sur le montant de la cotisation à verser au titre de l'année 2020, passant de 2 500 € à 1 200 €, et faisant suite au courrier de la Présidente d'Agro-Sphères, informant de sa décision d'annuler l'augmentation des cotisations prévue initialement en guise de geste symbolique de solidarité au sein du réseau compte-tenu de la crise sanitaire actuelle.

Adopté à l'unanimité

22 - Animation des pépinières et hôtels d'entreprises. Avenant.

L'assemblée délibérante a approuvé et a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat entre Amiens Métropole et la CCI Amiens-Picardie pour la gestion des pépinières et hôtels

d'entreprises Septentrion et Amiens Le L@b, dont la vocation est de favoriser la création et le développement d'entreprises en les consolidant pendant les quatre premières années de leur activité.

Cet avenant vise à intégrer de nouvelles prestations de services, notamment la gestion de la salle de réunion et des bureaux pour la mise en location ponctuelle de courte durée au sein des pépinières et hôtels d'entreprises. Amiens Métropole participera aux frais afférents à la gestion de ces espaces, notamment les frais de gestion comptable, les frais de gestion opérationnelle, les frais de gestion des disponibilités, l'état des lieux, etc. Les recettes estimées pour un exercice, déduction faite de ces frais, sont estimées à 18 800 €.

Adopté à l'unanimité

23 - Urssaf Picardie. Convention de partenariat 2020/2024.

Le service emploi insertion d'Amiens Métropole a pris ancrage auprès de l'Urssaf Picardie pour obtenir une vision précise du territoire d'Amiens Métropole en matière de données socio-économiques liées à l'emploi et aux filières sectorielles de l'agglomération. Afin d'élaborer au mieux des plans d'actions sur la thématique de l'emploi, le conseil métropolitain a approuvé la convention de partenariat à intervenir avec l'Urssaf Picardie, d'une durée de 5 années, et a autorisé Monsieur le Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

24 - Challenge Amiens Campus. 12ème édition. Règlement.

La 12^{ème} édition du « Challenge Amiens Campus », concours destiné aux étudiants et dont l'objet est la création d'activités, et son règlement, ont été approuvés par le conseil métropolitain. Les étudiants souhaitant y participer devront s'inscrire avant le 11 décembre 2020 et remettre leur dossier de candidature comprenant la présentation de leur projet le 22 mars 2021 au plus tard. La remise des prix aux candidats, pour un montant global de 6 000 €, se tiendra au cours d'une manifestation organisée en mai 2021.

Adopté à l'unanimité

25 - Vote du budget. Proposition du passage à un vote par nature.

Conformément à l'article L2312-3 du code général des collectivités territoriales qui permet aux communes de plus de 10 000 habitants de choisir entre deux modalités de vote du budget, et par application de l'article R5211-12 du même code transposant cette disposition aux EPCI, l'assemblée a approuvé le passage, à compter de l'exercice 2021, à un vote effectué par nature avec une présentation croisée par fonction. Ce choix apportera notamment une plus grande souplesse et fongibilité dans l'exécution budgétaire et optimisera le fonctionnement de plusieurs applications et outils à la disposition de la collectivité. Le Vice-Président délégué aux finances a informé que le vote par nature n'exempte pas la collectivité de l'obligation de proposer une présentation croisée par fonction, afin de permettre de disposer de l'intégralité des données actuelles.

Observations : MM. PRADAT, VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), MM. DÉCAVÉ, BARA, Mmes THÉROUIN, DESBUREAUX, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

26 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties. Dégrèvement complémentaire de 50% de cinq ans en faveur des jeunes agriculteurs.

L'article 1647-00 bis du code général des impôts donne la possibilité aux collectivités locales d'accorder un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, pendant les cinq années maximum suivant celle de leur installation. Ce dégrèvement est fondé sur le bénéfice de la dotation d'installation prévue par le décret n°81-246 du 17 mars 1981 modifié par les articles D343-9 à D343-12 du code rural et de la pêche maritime. Comme le prévoit la réglementation en la matière, le conseil d'agglomération a approuvé un dégrèvement supplémentaire à ce dégrèvement de droit, à hauteur de 50 %, le portant ainsi à 100%, pour une période maximale de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

27 - Amiens. Coliseum. Régie. Paiement par internet. Convention.

L'assemblée a approuvé la convention à intervenir avec la Direction Générale des Finances Publiques relative à l'adhésion au service de paiement en ligne PayFiP afin de permettre la perception des divers droits d'entrée, prestations, ventes et locations liés aux différents équipements compris au sein de l'Espace Loisirs et Sports Coliseum, via le paiement par carte bancaire sur internet. Monsieur le Président a été autorisé à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

28 - Amiens. Nautilus. Régie. Paiement par internet. Convention.

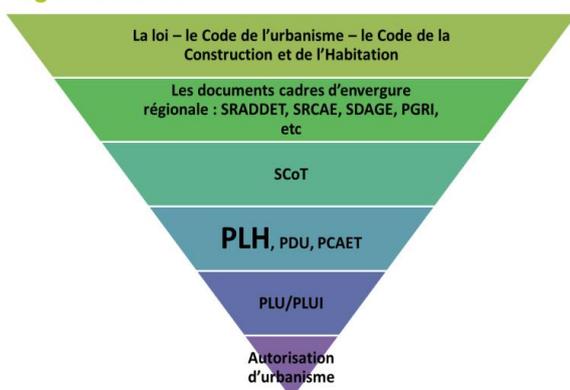
Les membres du conseil ont approuvé la convention à signer avec la Direction Générale des Finances Publiques visant à instaurer le paiement par carte bancaire sur internet, en adhérant au service de paiement en ligne PayFiP, pour la régie de recettes et d'avances relative à l'encaissement des participations à la piscine Le Nautilus. Monsieur le Président a été autorisé à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

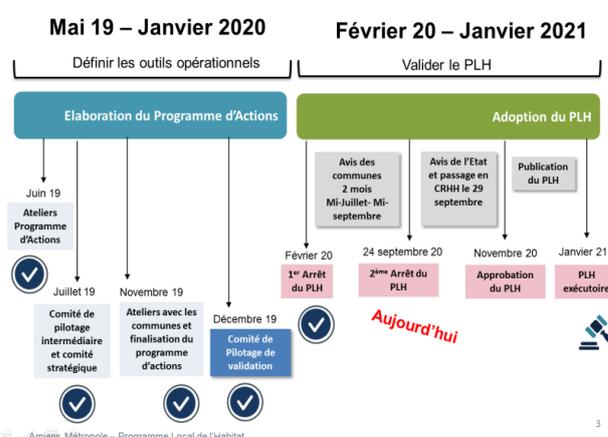
29 - Adoption du projet de Programme Local de l'Habitat.

Après une présentation synthétique de l'élaboration du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat par le Vice-Président en charge de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine, Monsieur Guy PENAUD, l'assemblée délibérante a adopté le projet de second PLH qui est soumis pour avis à l'État. Dans le cadre de ce PLH, le premier cadrage financier des moyens consacrés, par la communauté d'agglomération, à la politique de l'habitat est estimé à 24 700 000 €. Le diaporama diffusé et commenté par le Vice-Président est repris ci-dessous.

La place du PLH dans les documents réglementaires



Calendrier d'élaboration du 2^e PLH



Les orientations stratégiques

Un habitat désirable
Promouvoir un développement résidentiel en adéquation avec les besoins réels du territoire

- ✓ Attractivité résidentielle
- ✓ Qualité d'usage de l'offre

Un habitat requalifié
Améliorer le confort de vie dans le logement et les quartiers

- ✓ Lutte contre le mal logement
- ✓ Lutte contre la précarité énergétique
- ✓ Lutte contre la vacance

Un habitat pour tous
Reconstituer les maillons du parcours résidentiel

- ✓ Ménages modestes et très modestes
- ✓ Jeunes
- ✓ Personnes âgées ou en situation de handicap
- ✓ Gens du voyage

Amiens Métropole, fédérateur de la politique de l'habitat
Piloter et animer la stratégie intercommunale en faveur du logement

- ✓ Animation
- ✓ Conseil
- ✓ Evaluation

Observations : MM. PRADAT, VOULMINOT, Mme BECKER (pouvoir à M. VOULMINOT), MM. DÉCAVÉ, BARA, Mmes THÉROUIN, DESBUREAUX, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

Adopté à l'unanimité

30 - Amiens. Toit Aussi. Construction de 11 logements individuels en Prêt social de location accession, rue du Docteur Louis Fafet. Participation financière. Convention.

Les élus du conseil métropolitain ont décidé de répondre favorablement à la coopérative Toit Aussi en lui versant une somme de 191 344 € afin de concourir à la réalisation de son projet de construction de 11 logements en PSLA situés rue du Docteur Louis Fafet, à Amiens. La convention qui fixe les modalités de versement de cette participation est approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

31 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Désherbage et vente des documents désaffectés. Règlement. Année 2020.

Les membres de l'assemblée ont autorisé le désherbage de documents désaffectés, consistant en la vente, l'échange, la donation ou la destruction de documents vieillissants des bibliothèques, en organisant une vente aux particuliers au moins une fois par an des ouvrages et documents qui présentent un état physique correct mais dont le contenu s'avère dépassé, ou ne correspondant plus à la demande des lecteurs, ou encore étant présents en multiples exemplaires. Les recettes des éditions précédentes se sont élevées à 8 000 € environ.

Adopté à l'unanimité

32 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Partenariat avec l'Agence Régionale de la Langue Picarde. Convention.

L'Agence Régionale de la Langue Picarde, missionnée par la Région Hauts-de-France afin d'assurer la promotion de la langue picarde et de sa culture, développe des collaborations régulières depuis 2007 avec les bibliothèques d'Amiens Métropole pour l'organisation de conférences, du Prix de littérature en picard, de soirées littéraires, etc.

Le conseil d'agglomération a approuvé et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat, d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, qui a pour objet de définir les axes à développer dans un esprit de complémentarité de moyens et de compétences pour la promotion, la valorisation et la diffusion de la langue et de la culture picarde.

Adopté à l'unanimité

33 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Partenariat avec l'entreprise sociale et solidaire RecycLivre. Convention.

Les membres de l'assemblée ont approuvé et ont autorisé Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'entreprise sociale et solidaire RecycLivre qui offre aux particuliers, aux associations et aux collectivités un service gratuit de récupération de documents en les proposant à la vente à petit prix sur internet. Cette convention a pour objet de fixer les modalités de don des documents non-vendus lors de l'opération annuelle de désherbage de documents désaffectés.

Des sommes à hauteur de 10% des revenus nets réalisés au cours de ces ventes sont reversées à des associations choisies pour leurs actions concrètes en faveur de l'éducation ou de l'environnement. Dans ce cadre, le financement apporté par RecycLivre contribuera à soutenir les activités de développement menées par l'association Le Cardan, association sélectionnée par la collectivité pour cette année 2020. La valeur indicative de la collecte est estimée à 1 750 €, soit 1 € le document.

Adopté à l'unanimité

34 - EPCC Maison de la Culture d'Amiens. Subvention d'investissement.

L'octroi d'une subvention de 15 000 € au profit de la Maison de la Culture d'Amiens a été approuvé afin que la collectivité concoure aux investissements nécessaires à la continuité des activités de l'établissement dans des conditions optimales. Les investissements consistent en l'achat d'un vidéo projecteur, d'enceintes sans fil, d'un système micro-cravate, d'une armoire de rangement pour les costumes de scène, d'un émetteur récepteur et d'amplificateurs acoustiques.

Adopté à l'unanimité

35 - Soutien aux associations de conservation d'espèces en danger. Subventions. Année 2020.

Dans le cadre de la mission de conservation des espèces menacées qui incombe aux parcs zoologiques, le zoo d'Amiens Métropole a choisi de s'investir dans la reproduction d'espèces en danger et leur sauvegarde en milieu naturel. L'assemblée délibérante a donc approuvé la répartition d'un montant de 7 000 €, au titre de l'année 2020, en accordant une subvention aux associations suivantes :

| | |
|---|---------|
| - Projecto Washu..... | 1 500 € |
| - Hornbill Nest Adoption Program..... | 1 000 € |
| - Regards d'ailleurs..... | 1 500 € |
| - SOS Sulcata..... | 1 500 € |
| - Red Panda Network..... | 1 000 € |
| - Cotton-Top Tamarin Conservation Club..... | 500 € |

Adopté à l'unanimité

36 - Parc zoologique. CREDA. Partenariat 2020-2021. Convention.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la convention à intervenir entre le Parc zoologique d'Amiens Métropole et le Centre de Rééducation d'Enfants Déficieux Auditifs, qui souhaite mettre en place un partenariat d'échanges mutuels de pratiques professionnelles. Ainsi, le zoo mettra au service des enfants en situation de handicap son environnement riche et son équipe d'agents qualifiés et il bénéficiera du savoir-faire et des compétences du CREDA dans le domaine de l'accueil d'enfants déficients auditifs. Monsieur le Président a été autorisé à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

37 - Parc zoologique. I-FAP et ATM ruminants. Adhésion. Année 2020.

L'évolution de la réglementation oblige le Parc zoologique à adhérer à l'Identification de la faune sauvage protégée (I-FAP), fichier national de gestion des animaux et d'identification des propriétaires, et à ATM Ruminants - Agricultures et Territoires pour garantir la prise en charge de l'équarrissage des dépouilles.

Ces deux adhésions ont donc été approuvées par l'assemblée pour l'année 2020 moyennant le versement d'une cotisation de 300 € pour l'I-FAP et d'une autre de 50 € pour ATM Ruminants - Agricultures et Territoires.

Adopté à l'unanimité

38 - Syndicat national des patinoires. Adhésion. Cotisation. Année 2020.

Les élus du conseil d'agglomération ont approuvé l'adhésion d'Amiens Métropole, moyennant une cotisation de 350 €, au Syndicat National des Patinoires qui s'attache à développer le partage d'expériences et la formation des exploitants de patinoires. Les conseils et les retours d'expériences du SNP s'avèrent nécessaires pour accompagner la collectivité dans le remplacement des installations frigorifiques dans la décennie à venir. Les frais d'adhésion annuels sont autofinancés par la réduction SACEM obtenue dans le cadre d'un protocole d'accord avec ce Syndicat National des patinoires.

Adopté à l'unanimité

39 - Subventions sportives. Répartition complémentaire. Année 2020. Convention. Avenant.

Le projet sportif métropolitain prévoit l'accompagnement à l'organisation de manifestations sportives et l'aide à l'achat de matériels onéreux, ainsi que le soutien au fonctionnement des clubs et l'accompagnement des sportifs métropolitains de haut-niveau membres du Pôle France. Dans ce cadre, les membres de l'assemblée ont accepté de répartir une enveloppe de 86 400 € en versant des subventions aux associations dont le détail figure ci-après. La convention à intervenir avec l'OSAM et l'avenant à passer avec l'ASC Boxe Française ont été approuvés et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

- Au titre de l'accompagnement à l'organisation de manifestations sportives :

- o Centre Equestre de Picardie.....13 000 €
- o Fédération Française de Ballon au Poing.....3 000 €
- o Comité Départemental de la Somme de Tennis.....1 000 €

- Au titre de la participation à l'acquisition d'équipements onéreux :

- o Métropole Amiénoise Basket Ball.....4 000 €
- o CSA Montieres-Étouvie.....4 000 €

- Au titre de leur fonctionnement 2020 :

- o Office des Sports d'Amiens Métropole.....55 000 €
- o Tennis de Cagny.....800 €
- o ESC Longueau Tennis de Table.....600 €
- o Amiens Football Club.....500 €

- Au titre de l'accompagnement de deux jeunes sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut-niveau en boxe française, membres du Pôle France de la discipline, en résidence au CREPS de Toulouse :

- o Boxe française Amiens Sud-Est.....2 500 €
- o Amiens Sporting Club boxe française.....2 000 €

Adopté à l'unanimité

40 - Aide à la licence pour les clubs sportifs. Opération coupons-sport. Convention pluriannuelle 2020-2022.

L'assemblée délibérante a approuvé la reconduction du dispositif coupons-sport pour la période 2020-2022 qui vise à participer au financement des cotisations et licences sportives dans des clubs métropolitains affiliés à une fédération sportive agréée et à destination des familles et des jeunes. Une enveloppe globale de 30 000 € est réservée pour l'opération, correspondant à 1 000 coupons-sport d'une valeur de 30 € pour une année, par cotisation et licence. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les jeunes entre 6 ans et moins de 18 ans, domiciliés dans l'une des communes métropolitaines et ayant droit à l'allocation rentrée scolaire versée par la Caisse d'Allocations Familiales courant du mois d'août de l'année en cours.

Adopté à l'unanimité

41 - Piscines Coliseum et Nautilus. Dispositions par rapport aux abonnements suite à la fermeture liée à la pandémie de COVID-19. Modification de la grille tarifaire du Coliseum suite à la crise sanitaire.

Pour faire suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 et aux mesures de confinement, le remboursement des abonnements souscrits et non utilisés pour les activités des piscines du Coliseum et du Nautilus a été approuvé par le conseil d'Amiens Métropole, représentant une somme globale d'environ 75 000 €

L'assemblée a approuvé la délibération modifiant la grille tarifaire du Coliseum précisant que les remboursements s'opéreront sous la forme de bons à valoir d'une valeur faciale de 12 € en dédommagement des séances n'ayant pu se tenir et qui clôtureraient le second trimestre 2019-2020. La valeur globale de ces bons est estimée à 29 000 € approximativement. Néanmoins, dans certains cas exceptionnels ne permettant pas l'utilisation du bon à valoir, l'utilisateur pourra être remboursé.

Adopté à l'unanimité

42 - Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'Eaux Pluviales. ADOPTA. Adhésion. Année 2020.

L'ADOPTA est une association de type Loi 1901 qui bénéficie du soutien de l'ADEME, des fonds européens, de l'Agence de l'Eau, des Régions Hauts-de-France et Seine Normandie, et dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. L'adhésion d'Amiens Métropole à cette association, moyennant le paiement d'une cotisation fixée à 350 € pour l'année 2020, a été approuvée par les membres de l'assemblée afin de permettre à la collectivité de bénéficier des retours d'expériences, d'informations, de documentations et de conseils techniques en matière de gestion des eaux pluviales.

Adopté à l'unanimité

43 - SIAEP de Bertheaucourt-les-Thennes. Alimentation en eau potable de Thézy-Glimont. Convention d'achat d'eau. Avenant 1.

Par délibération du 17 décembre 2015, une convention d'achat d'eau potable au SIAEP de Bertheaucourt-les-Thennes pour l'alimentation de la commune de Thézy-Glimont fixait le prix unitaire de 0,66 € HT/m³. Afin d'inclure au prix unitaire du mètre-cube d'eau le coût de la redevance « Prélèvement sur la ressource en eau » selon le taux fixé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n°1 et a autorisé Monsieur le Président à le signer. Le montant annuel de la redevance à reverser au SIAEP représente une somme globale de l'ordre de 5 000 €.

Adopté à l'unanimité

44 - Réhabilitation des stations d'épuration de Saint-Fuscien et Sains en Amiénois. Acquisition. Sollicitation de subventions. Autorisations administratives.

Amiens Métropole entend regrouper en un seul et unique ouvrage les stations d'épuration des communes de Saint-Fuscien et Sains-en-Amiénois qui sont, à ce jour, non conformes au regard de certains critères européens. Pour mener à bien cette opération et s'assurer de la bonne cohérence des projets vis-à-vis de la réglementation, les membres du conseil métropolitain ont autorisé Monsieur le Président à déposer le dossier Loi sur l'eau relatif à la création de bassins de stockage, la création d'une conduite de transfert et la construction d'une station d'épuration sur le site de la station d'épuration de la commune de Saint-Fuscien, sous réserve de l'acquisition d'une emprise adjacente.

Il a également été autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet la nomination d'un commissaire enquêteur et à ouvrir une enquête publique en vue de l'acquisition de ladite emprise par voie de déclaration d'utilité publique. De plus, Monsieur le Président a été autorisé, d'une part, à solliciter les financements nécessaires pour réaliser cette opération et, d'autre part, à déposer toute demande d'autorisation de construire et, enfin, à signer tout acte ou document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

45 - Accès à la déchèterie d'Ailly-sur-Noye pour les habitants de Remiencourt et Estrées-sur-Noye. Convention.

Une convention a été signée avec la communauté de communes Avre Luce Noye afin de permettre aux habitants des communes de Remiencourt et d'Estrées-sur-Noye d'utiliser sa déchèterie. Cette convention ayant été renouvelée par la commune d'Ailly-sur-Noye suite à la commission environnement du 21 novembre 2019, les membres de l'assemblée l'ont approuvée et ont autorisé Monsieur le Président à la signer. Cette convention sera effective pour une durée d'une année renouvelable jusqu'en mai 2023. Le coût pour l'année 2019-2020 est fixé à 28 € TTC par habitant, soit une somme globale de 12 656 €.

Adopté à l'unanimité

46 - Espaces Naturels Sensibles. Restauration, gestion et valorisation d'espaces naturels par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie. Programme 2020. Subvention. Convention.

Une subvention de 30 000 € a été accordée au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, au titre de l'année 2020, répartie comme suit :

- 8 607 € pour assurer le programme de restauration, de gestion et de mise en valeur du Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville ;

- 21 393 € pour assurer le programme de restauration, de gestion et de mise en valeur du Fond Mont Joye.

La convention correspondante a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer. Le coût total des deux programmes 2020 s'élève à 74 575,59 €.

Adopté à l'unanimité

47 - Vœux. Questions orales.

Monsieur le Président a précisé que le vœu relatif à la défense des commerces de proximité, déposé par le groupe Amiens c'est l'tien, et le vœu abordant le sujet du réseau de transports en commun, déposé par le groupe Social-Eco Citoyen, étaient transformés en questions orales.

47.1 - Vœu relatif à la défense des commerces de proximité.

Monsieur le Président a passé la parole à Madame Emilie THÉROUIN pour qu'elle présente le vœu proposé par le groupe Amiens c'est l'tien.

« Ces dernières années, Amiens Métropole a connu l'arrivée de la nouvelle zone commerciale Shopping Promenade et l'extension de plusieurs centres commerciaux existants, comme le Grand A, à Glisy. Cette dynamique se poursuit aujourd'hui avec l'extension d'un supermarché dans le quartier Pierre Rollin à Amiens. Elle apparaît pourtant à contre-courant pour plusieurs raisons.

Des zones commerciales géographiquement proches se retrouvent en concurrence. C'est le cas à Amiens Nord, où l'on compte depuis l'ouverture de Shopping Promenade de nombreuses cellules vides sur la zone commerciale de l'hypermarché Carrefour. Et cela le sera bientôt avec l'arrivée d'un Lidl qui concurrencera le supermarché Aldi du quartier Marivaux.

Le modèle des grandes surfaces est aujourd'hui en perte de vitesse en France. Publiée en 2019, une étude de l'Observatoire société et consommation (Obsoco) notait une baisse de fréquentation des centres commerciaux, et, à l'inverse, un engouement pour le commerce de proximité, les marchés et les circuits courts. Un phénomène qui a d'ailleurs pris de l'importance avec la crise sanitaire que nous traversons.

L'implantation de nouveaux hypermarchés se fait souvent au prix de l'artificialisation des terres, pourtant essentielles à la biodiversité et qui pourraient être employées pour des activités maraîchères. Dans son rapport final, la Convention Citoyenne pour le Climat propose d'ailleurs de « prendre immédiatement des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines très consommatrices d'espace. » En juillet dernier, le gouvernement a ainsi annoncé la publication prochaine d'un moratoire pour empêcher les constructions de nouvelles zones commerciales en périphérie des villes.

L'avenir du commerce est bien celui des commerces de proximité dans tous les quartiers, en centre-ville, dans les centres-bourgs, et vers les activités économiques (maraîchage, artisanat...) qui privilégient les circuits courts.

Ce constat est partagé par le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, et ce, dès sa création en 2018. Dans le même esprit, Amiens Métropole peut devancer le Gouvernement et son attendue évolution législative ou réglementaire, transposant les recommandations de la Conférence Citoyenne pour le Climat.

C'est pourquoi, le conseil d'Amiens Métropole émet le vœu que la ville instaure un moratoire sur l'implantation de zones commerciales, nouveaux hypermarchés et l'extension des hypermarchés existants. Les élus de la Métropole rappellent leur attachement à la défense du commerce de proximité et aux circuits courts, bons pour l'emploi et notre environnement. »

S'agissant d'un vœu transformé en question orale, Monsieur le Président a répondu en ces termes en rappelant que les questions orales n'appelaient pas de débat :

« Un petit rappel utile, surtout pour vous, puisque vous étiez élue entre 2008 et 2014 : la zone commerciale Grand A a été autorisée par votre conseil municipal. La ZAC de Shopping Promenade a été autorisée dans le SCOT de 2012 par votre conseil municipal. Et à l'époque, l'objectif était de rééquilibrer le Sud. Nous avons considéré d'ailleurs que c'était intéressant. Contrairement à cette équipe-là, nous n'avons pas fait 48 réunions pour ne débouchez sur rien comme ça avait été le cas. Nous avons décidé effectivement, après avoir étudié la proposition de Shopping Promenade, de les accueillir et d'accueillir les commerces qui se sont créés ainsi que les emplois qui ont découlé.

Quant au quartier Pierre Rollin, ça n'a strictement aucun rapport. Le supermarché du quartier Pierre Rollin, qui est une petite surface, ne prévoit qu'une simple extension dans le cadre de leur restructuration, de l'embellissement et de la sécurisation nécessaire du quartier. Ce n'est pas une demande d'Auchan. Il nous est seulement apparu souhaitable de lui donner plus de visibilité et un accès plus facile. Madame le Maire d'Amiens répète régulièrement qu'il faut vraiment connaître le quartier pour savoir où aller, pour trouver un parking, etc. Ce supermarché fonctionne bien et rend beaucoup de service de proximité car il ne s'agit que d'un magasin de proximité. Il ne faut pas confondre les grandes zones commerciales et un magasin d'une superficie de 1 400 m², ce qui n'est pas immense.

Vous évoquez aussi la concurrence de Shopping Promenade avec une partie de la zone située de l'autre côté de la route et notamment rue Le Tintoret. Il faut savoir que cette partie de la zone Carrefour, pour faire simple, qui avait mal évolué, était vieillissante et déjà dégradée. Elle bénéficie d'une mauvaise exposition compte-tenu de son emplacement dans la zone. Ça a fait l'objet en plus de propriétés qui appartiennent à des sociétés civiles immobilières souvent parisiennes. Ce que nous envisageons est de reconverter ce site plutôt que de massifier au niveau commercial. Le PLU permet d'accueillir des hôtes dans le domaine tertiaire si nécessaire. Jean-Christophe LORIC, en sa qualité d'adjoint de secteur, commence à y travailler.

Autre observation que vous avez faite qui, cette fois-ci, est juste : il y a des magasins qui déménagent, c'est-à-dire qui s'installent à certains endroits et qui vont ailleurs. Et vous évoquez l'implantation d'un magasin LIDL, pour ne pas le citer, avenue de la Défense Passive. Il s'agit effectivement d'une politique commerciale très agressive de la marque, dans le sens « dynamique ». Le problème réside bien souvent dans le fait que les commerces font une demande pour 999m², juste en dessous des 1 000 m² imposant une réunion de la commission départementale d'aménagement commercial. Nous n'y pouvons pas grand-chose si nous ne souhaitons pas ce genre de chose. Effectivement, déplacer un magasin du centre-ville de Rivery, par exemple, vers l'endroit où il est ne présente aucun intérêt commercial pour les habitants. Au contraire, ça laisse une friche à Rivery. Mais bon... Ce sont des opérations privées sur des terrains privés. Vous savez très bien, pour avoir déjà été élue au conseil municipal, qu'on ne fait pas n'importe quoi non plus dans ce domaine. C'est vrai qu'il y a aujourd'hui une volonté farouche de déplacer des magasins pour les installer sur des axes de circulation meilleurs et il s'agit souvent de magasin alimentaire. Le ratio actuel de l'agglomération est déjà supérieur à la moyenne donc c'est vrai que nous sommes obligés de subir ce genre de chose. Reste que la Loi change et revienne à peut-être une période antérieure quand les CDAC se réunissaient pour des superficies moindres (à l'époque 300 m²). Nous nous sommes plus intéressés lorsque cela s'est adressé à des quartiers nouveaux, où a des concepts nouveaux. Ça va être le cas pour un magasin qui va ouvrir sur la zone Intercampus prochainement route de Rouen.

Vous avez raison, Madame THÉROUIN, lorsque vous dites que les hypermarchés sont beaucoup moins attractifs mais pas les moyennes surfaces. Il ne faut pas trop se réjouir de ce constat car il y a des emplois à la clef. Vous avez tendance à l'oublier. Il faudra aller expliquer aux gens qui vont perdre leur emploi quand le plan social de certaines sociétés sera mis en place. Effectivement, c'est comme ça et ça a d'autres avantages. Vous ne l'avez pas indiqué, il y a un développement absolument considérable des magasins d'une superficie de 500 à 800 m². Et ces magasins, là encore, à la vitesse où ils veulent se développer, dès lors qu'un espace est libre nous recevons une proposition, et bien souvent dans le domaine alimentaire. Finalement, ça va finir par faire des morts.

Un dernier mot sur un point que vous avez évoqué dans votre texte d'origine : pour le fait que vous êtes intéressée par les circuits courts, vous avez raison. Mais toutes les enseignes aujourd'hui utilisent les circuits courts. C'est commercialement intéressant. Donc elle ne manque pas de le faire. En parallèle, d'autres initiatives sont prises : des magasins sont spécialisés Bio. Tout cela commence à se développer sur Amiens comme c'est le cas ailleurs.

Enfin, puisque c'était votre question, le moratoire est complètement inutile. Premièrement, il n'y a aucune zone commerciale supplémentaire envisagée. Il y en a déjà trois en plus du centre-ville qui ne marche pas si mal que ça, donc il y a largement ce qu'il faut. Deuxièmement, c'est prévu dans le SCOT qui va être révisé dans les deux ou trois années qui viennent. S'il y a une discussion sur ce sujet, c'est à ce moment-là qu'elle se déroulera. Ce n'est pas imaginable, encore aujourd'hui, d'envisager une quatrième zone commerciale. A condition de savoir de ce dont on parle. Encore une fois, lorsque je parle de zone commerciale, il s'agit des zones à l'Est, au Nord et au Sud. Il ne faut pas confondre avec des magasins de 1500 m². Voilà ce que je pouvais répondre à votre vœu-question orale que j'ai bien voulu prendre en compte. »

47.2 - Vœu « Amiens Métropole réclame un triple A pour la liaison ferroviaire Amiens-Paris. »

La parole a été donnée à Monsieur Renaud DESCHAMPS pour qu'il donne lecture du vœu déposé par les élus du groupe Amiens au Cœur.

« Des milliers d'habitants des communes de la métropole souffrent physiquement et psychologiquement chaque jour pour se rendre à Paris où ils travaillent, et pour en revenir le soir. Les retards sont devenus depuis trop longtemps la norme, les trains annulés se multiplient et le confort à bord est indigne.

Depuis presque vingt ans, les pendulaires entendent un discours lancinant auquel ils ne croient plus : "On est en situation de crise, c'est temporaire, ça va s'améliorer." Il y a quasiment tous les mois plus de 13% des trains sur la ligne Paris-Amiens qui sont en retard.

Les usagers réclament le triple A : être Avertis, Arriver à l'heure, pouvoir être Assis.

Nous sommes tous conscients de cet état de fait dans cette assemblée délibérante. Nous sommes tous concernés, d'abord en tant qu'élus recevant chaque semaine des témoignages des administrés de nos communes, mais aussi pour certains d'entre nous en tant que pendulaires travaillant à Paris.

Ce ne sont ni la mairie d'Amiens ni Amiens Métropole qui sont à la manœuvre, mais la Région Haut-de-France. Elle peine à contraindre la SNCF et l'Etat à investir fortement sur la ligne Amiens-Paris pour régler ces trois A.

Les élus d'Amiens Métropole, réunis en assemblée ce jeudi 24 septembre 2020, demandent à la SNCF et à l'Etat d'arrêter de mépriser la population d'Amiens Métropole et d'apporter enfin les investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des pendulaires de notre territoire.

En l'absence de réponse à ce vœu, les élus métropolitains ne participeront plus à aucune visite ministérielle dans les communes d'Amiens Métropole. »

Monsieur le Président n'a pas souhaité mettre aux voix ce vœu, considérant qu'il était plus polémique que la version abordant le même sujet et déposée par l'exécutif. Version qui, il l'appelle de ses vœux, devrait être adoptée à l'unanimité.

47.3 - Vœu relatif au réseau de transports en commun.

Il a ensuite passé la parole à Madame Assia NOUAOUR pour qu'elle présente le vœu déposé par le groupe Social-Eco Citoyen.

« C'est un vœu de transparence concernant le réseau de transports en commun que les élu.es du groupe Social-Eco Citoyen vous soumettent ce soir.

Longuement espéré et désormais décrié, le réseau de bus amiénois a connu ces deux dernières années une baisse significative de fréquentation.

Dans un premier temps la mise en route chaotique du nouveau réseau a mis à mal la confiance des habitants avec son réseau de bus.

Puis la crise sanitaire et la propagation du virus ont amplifié la baisse de fréquentation.

Les habitants de notre métropole et les élus doivent être informé.e.s en toute transparence de cette situation inquiétante et des actions et perspectives de relance de ce pilier de la mobilité de nos concitoyens.

C'est pourquoi nous proposons au conseil métropolitain de demander un bilan financier, technique et juridique complet concernant le réseau de bus amiénois.

Nous demandons sur la mise en place du BHNS et des 4 lignes structurantes :

- un bilan sur la fréquentation, un bilan des pannes et difficultés techniques,*
- un bilan de la mise en place des parkings relais,*
- un point sur les lieux où les travaux réalisés continuent à poser des difficultés (circulation, partage de la route,...)*
- un bilan financier précis sur cette mise en route.*

Nous souhaitons également un bilan de fréquentation du réseau, dit secondaire, qui pose encore de nombreuses difficultés aux habitants dans certains quartiers d'Amiens et dans des communes de la métropole.

Ces entretiens pourraient se conclure par un débat en Conseil métropolitain et la mise en place d'un plan de relance, indispensable sur ce dossier.

Il est maintenant urgent de définir des perspectives d'évolution. Les habitants de la métropole l'attendent.

Dans une ville où près d'un habitant sur deux n'a pas de voiture la fluidité et la fiabilité de nos transports en commun sont des points essentiels pour le bien vivre ensemble dans notre Métropole.

*La transparence est le seul chemin vers la confiance.
Nous soumettons aux votes de nos collègues ce vœu. »*

Ce vœu ayant été transformé en question orale, Monsieur le Président a répondu en ces termes :

« Je vous réponds d'abord sur la fréquentation du réseau de bus : les travaux du BHNS qui ont démarré en octobre 2017 ont fortement perturbé le réseau en 2017, en 2018 ainsi que sur le premier semestre 2019. La crise sanitaire a ensuite impacté fortement la fréquentation du réseau entre les mois de mars et juin 2020. Cependant, dans des situations sans perturbation extérieure et qui offrent des points de comparaison, nous constatons une hausse de la fréquentation. A l'instar du dernier trimestre 2019, où le lancement du nouveau réseau a amené une stabilité de l'offre et une fiabilité renforcée que l'on mesure en comparaison des années 2014, 2015 et 2016, il y a effectivement une augmentation. On est, en validations, à environ 3 663 000. En 2018, 3 293 000. Mais ce n'est pas honnête de dire ça puisqu'il y avait des travaux qui perturbaient la circulation. Et si je prends 2017, 3 521 000 validations. Donc, il y a bien une augmentation de la fréquentation. Mais aussi en comparant les mois de janvier 2020 et 2017 : la fréquentation journalière en semaine scolaire est de 60 157 validations en 2020, en comparaison avec 56 628 en 2017. Il est à noter également que la gratuité du samedi a permis une hausse de la fréquentation. D'autre part, la performance d'un réseau se mesure après 2 années de mise en service. Un peu de recul est donc encore nécessaire pour apprécier l'impact de notre nouveau réseau. Nous comptons également sur la nouvelle billettique afin de renforcer l'attractivité du réseau. Les premières remontées sont prometteuses et je vous rappelle que la fréquentation sur les quatre derniers mois de l'année est prépondérante.

Au sujet des parkings-relais : compte-tenu de la fiabilité insuffisante des bus les premiers mois, nous n'avons pas fait la promotion de ces parkings. Il va falloir l'envisager sur notre cible, c'est-à-dire plutôt les habitants du pôle métropolitain que les amiénois, bien entendu. Les parkings-relais sont aujourd'hui ouverts à tous, barrières levées, et sont donc utilisés par les usagers qui n'utilisent pas forcément le bus. Ce n'est pas satisfaisant. Nous avons d'autres objectifs mais cela passe par une communication sur le sujet.

Sur les bus électriques : les premiers mois d'exploitation des 43 nouveaux véhicules Irizar ont été - c'est une réalité - particulièrement compliqués, nous n'en avons jamais fait mystère. Ça aurait été délicat de faire autrement. Le manque de fiabilité, de disponibilité et la multiplication des pannes ont eu un impact sur le fonctionnement du réseau et les usagers ont été extrêmement pénalisés. La mobilisation continue des équipes d'Irizar et de Kéolis a permis progressivement d'inverser la tendance et d'atteindre des niveaux de disponibilité conformes aux exigences attendues. La rentrée de Septembre, par exemple, a été réussie alors que 37 véhicules sont aujourd'hui requis pour assurer une fréquence à 10 minutes en heure de pointe. Des véhicules diesel n'ont dû être ajoutés qu'à seulement deux reprises, les 2 et 9 septembre. D'un point de vue de fiabilité, tout n'est certainement pas réglé mais les signes sont très encourageants comme l'illustre notamment le nombre de dépannage et de retour au dépôt en constante évolution : 170 en juin 2019, 80 en janvier et 20 en août. Une réunion avec la direction d'Irizar va être organisée d'ici quelques jours avec la participation de Monsieur Jean-Claude RENAUX notamment.

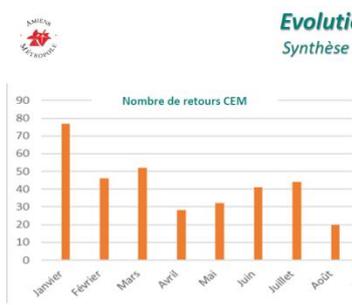
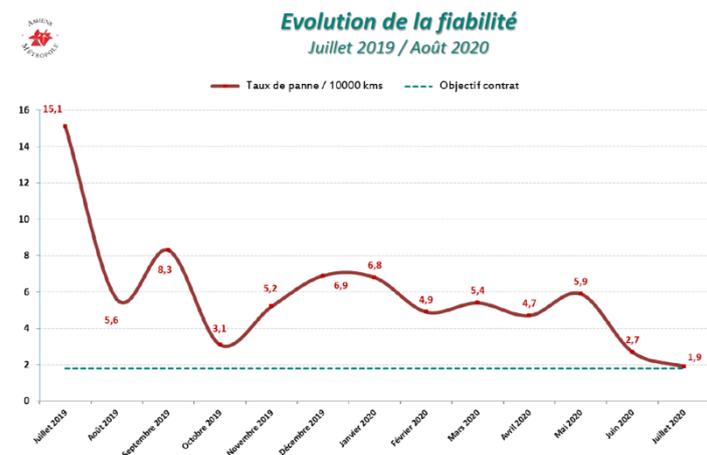
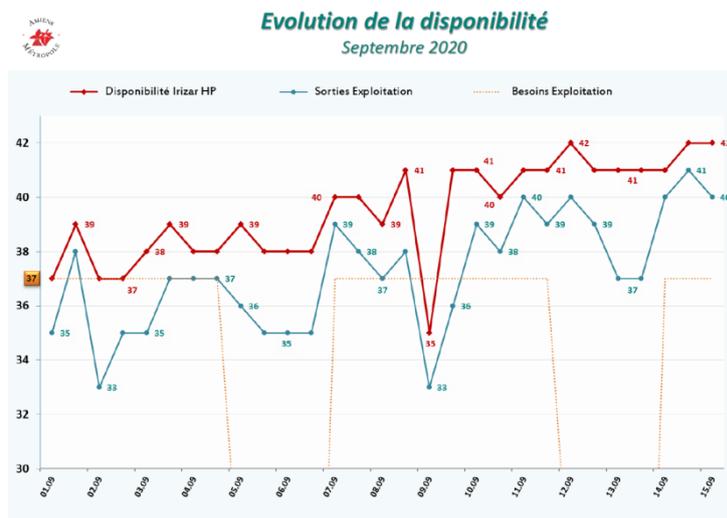
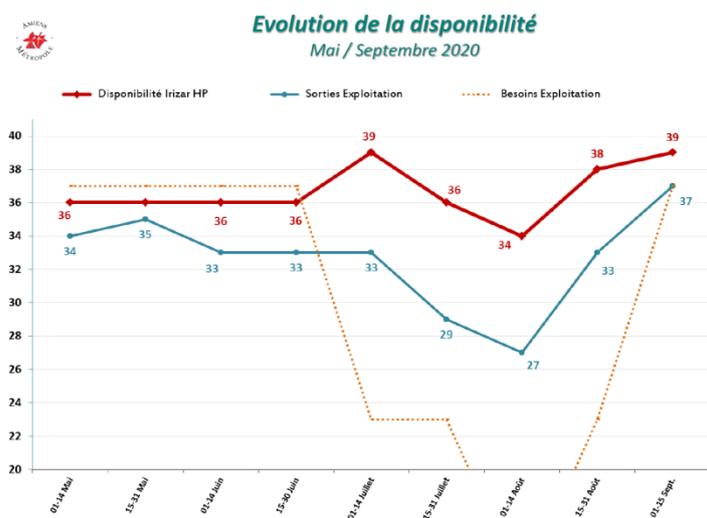
Concernant la circulation : une observation fine de la congestion a permis aux services d'ajuster la programmation des temps de feu de circulation, carrefour après carrefour et d'optimiser la régulation du trafic en faveur de la fluidité de la circulation. Ce travail n'est pas achevé et continue à s'adapter en permanence à l'évolution des flux de circulation. Cela étant, ceux qui me raconteront qu'on est capable de faire des voies spéciales pour les bus, pour les vélos, maintenir le stationnement et faire de beaux trottoirs sans contrarier la circulation se sont des menteurs.

Pour le réseau secondaire : je mesure l'importance que représente la desserte de transport en commun pour les habitants de nos communes, de nos quartiers, notamment pour rejoindre les équipements culturels, sportifs, éducatifs, commerciaux ou de santé d'Amiens.

Depuis la mise en exploitation du nouveau réseau de bus, il y a 16 mois, le réseau de proximité a concentré la grande majorité des doléances d'usagers. D'ailleurs, il y a eu un sondage, comme chaque fois, organisé par Kéolis qui démontrait la satisfaction des clients, y compris sur les Némos alors même que des problèmes étaient survenus. Des difficultés ont été pointées sur les réseaux de proximité. Même si des améliorations ponctuelles ont été actées au coup par coup et ligne par ligne, je souhaite aujourd'hui engager une réflexion globale à l'échelle du réseau tout entier. Dans ce cadre, j'ai engagé une démarche avec les services et l'exploitant pour dresser un état des lieux des remarques, commune par commune et quartier par quartier. Cette concertation très élargie associe les maires, les adjoints de secteur, les présidents de comité de quartier ainsi que le comité des usagers du bus. Elle permettra ensuite de proposer des adaptations du réseau de proximité tout en prenant en compte les contraintes budgétaires accentuées par la crise sanitaire. Nous ne savons pas aujourd'hui encore quelles seront les conséquences précises de tout cela et aussi de dispositions nouvelles de l'État sur, par exemple, la suppression d'une partie des impôts dit de production, comme le versement mobilité. Un bilan plus détaillé du réseau et un retour de la rencontre avec Irizar seront présentés à l'occasion de la prochaine commission développement durable, mobilités, habitat, politique de la ville.

Voilà ce que je pouvais vous donner aujourd'hui comme éléments de réponse car le temps était un peu court. N'hésitez pas à nous transmettre vos demandes et vos questions dans des délais si vous souhaitez avoir des réponses étayées. On vous y répondra. On n'a rien à cacher. On ne veut pas planquer des « trucs ». Il n'y a jamais personne qui a dit que tout aller bien dans les bus Irizar. La Ville de Bayonne a les mêmes et elle connaît aussi des difficultés. Et je n'oublie jamais que tout ce qui a été mis en place sous la responsabilité de Monsieur Pascal RIFFLART était une première en Europe. Nous avons des bus écologiques et je crois qu'il faut s'en souvenir et ne pas voir le verre à moitié vide. L'autre côté du verre est intéressant. L'avenir montrera, j'en suis sûr, que nous avons raison d'aller dans ce sens.

Les diapositives suivantes ont été diffusées et commentées en séance :



47.4 - Vœu « Amiens Métropole exige des améliorations pour la liaison ferroviaire Amiens-Paris »

Monsieur le Président a donné lecture du vœu dont les termes sont repris ci-après.

« Amiens Métropole se réjouit de voir le principe et le calendrier de la concrétisation du barreau Roissy-Picardie confirmés par le gouvernement.

Ce succès consacre nos efforts ainsi que ceux de la Région des Hauts-de-France dont nous souhaitons ici souligner l'engagement indéfectible à nos côtés. Nous voulons aussi remercier toutes les collectivités territoriales qui contribuent au financement de la réalisation du barreau.

Mais les nouveaux dysfonctionnements constatés la semaine dernière sur la ligne Amiens-Paris, assortis d'une nouvelle journée de grève, nous invitent à redoubler de vigilance face aux innombrables retards et suppressions de rames, à l'insupportable promiscuité des clients qui voyagent debout et au manque de propreté et d'accès wifi, qui rendent le quotidien de milliers d'usagers chaque jour plus pénible.

Nous n'avons pas ménagé nos peines depuis 2014 pour tenter de faire infléchir la direction de la SNCF. Nous avons rencontré, à Paris et à Amiens, les deux derniers présidents, Monsieur PÉPY et Monsieur FARANDOU. Nous sommes allés plusieurs fois en gare échanger avec les usagers.

Avec le Président de Région, nous avons exigé de la direction locale les aménagements indispensables au rétablissement de trajets dignes de ce nom.

Il y a quinze jours, Madame Brigitte FOURÉ et moi avons reçu le directeur régional qui nous a promis une amélioration de la desserte par l'achat de rames plus modernes financées grâce aux investissements de la Région. Mais il nous a annoncé une échéance à trois ans !

À notre demande, Madame la Ministre de la transition écologique s'est engagée à nous recevoir prochainement pour évoquer les difficultés de ces conditions de transport.

Amiens Métropole émet le vœu que l'État et la SNCF apportent enfin des solutions concrètes immédiates afin d'améliorer la qualité de la liaison Amiens-Paris pour le bien-être des Amiénois et pour l'attractivité de notre territoire. »

Madame Zoé DESBUREAUX a demandé de supprimer les termes « assortis d'une nouvelle journée de grève ».

L'amendement a donc été mis aux voix et a été approuvé par l'assemblée délibérante.

Le vœu amendé a été soumis au vote de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

47.5 - Question orale sur la sécurité des cyclistes aux carrefours.

La parole a été donnée à Monsieur Ismaël BARA pour qu'il présente la question orale déposée par le groupe des élu.es Amiens c'est l'tien.

« Cet été, nous avons appris dans le journal qu'Amiens Métropole souhaitait "expertiser tous les carrefours du territoire pour identifier ceux où le cycliste n'est pas bien guidé et les réadapter le cas échéant". Dans l'article, il était notamment question d'un "audit interne en cours de lancement".

En effet, il nous apparaît que le franchissement des carrefours est stratégique pour se déplacer, mais aussi, insécurisant pour les cyclistes. Les carrefours constituent les points les plus accidentogènes, avec des cyclistes qui se retrouvent trop souvent perdus au milieu des voitures et autres bus.

En cela, l'annonce d'une étude est positive, si tant est que ses futures préconisations soient pertinentes et suivies d'effets.

Menée tous les 2 ans par la FUB, l'enquête nationale Parlons vélo constitue un baromètre éclairant des points noirs pour les cyclistes qui se déplacent au quotidien pour se rendre au travail, faire leurs courses, accompagner les enfants à l'école...

L'association locale représentant les usagers cultive une expertise qui pourrait être précieuse à l'accompagnement du développement du vélo.

Pourriez-vous nous présenter la méthodologie et le calendrier de mise en œuvre de cet audit des carrefours ? Pouvez-vous notamment nous indiquer dans quelle mesure les cyclistes y seront associés ? »

Monsieur le Président a passé la parole à Monsieur Jean-Claude RENAUX, Vice-Président délégué à la Mobilité, pour qu'il apporte la réponse en ces termes :

« Les carrefours (à feux, giratoires...) sont effectivement des zones qui peuvent être insécurisantes pour les cyclistes, même expérimentés. C'est pour cette raison que j'ai souhaité que les services techniques démarrent un audit dont le but est d'améliorer la sécurité des cyclistes en facilitant les franchissements là où cela est possible.

Le marquage horizontal et la signalisation verticale sont à mes yeux essentiels pour guider les cyclistes et alerter les automobilistes.

Depuis de nombreuses années, les nouveaux aménagements cyclables sont passés en revue et discutés lors de comités techniques vélos auxquels participent notamment La région Hauts de France la DREAL, le Conseil Départemental de la Somme, l'ADEME, l'ADUGA, l'association Véloxygène, ...

J'ai décidé d'aller plus loin dans la démarche puisque les services techniques d'Amiens Métropole participeront dorénavant aux BRACS (Balades de Reconnaissance des Aménagements Cyclables) organisées par l'association Véloxygène afin d'analyser ensemble les éventuelles problématiques et d'être le plus réactif possible lorsque une réponse doit être apportée sur le terrain. La sécurisation des itinéraires cyclables est au cœur de nos préoccupations, un certain nombre de carrefours peuvent être améliorés facilement et rapidement.

Pour ce faire, la priorité sera donnée aux carrefours :

- *Les plus utilisés par les cyclistes. Ces données seront fournies via*
- *La mise en place de bornes de comptage vélos que nous souhaiterions acquérir*
- *Les remontées des usagers, notamment la carte mise en ligne par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) qui recensent les points noirs identifiés par les cyclistes les plus circulés par les automobilistes.*

Il est en effet important de faciliter et de sécuriser la circulation des cyclistes en améliorant en priorité ces zones qui peuvent être sources d'accidents.

Chaque carrefour sera analysé par les services et les partenaires afin d'identifier et de mettre en place les améliorations nécessaires en priorisant les plus dangereux et les plus circulés.

Plus généralement, nous souhaitons engager le travail d'élaboration du nouveau plan vélo en concertation que nous souhaitons la plus étroite et la plus constructive possible avec les associations d'usagers du vélo.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons rencontré la semaine dernière avec Madame le Maire d'Amiens les représentants de l'association Véloxygène.

Nous remettons l'ouvrage sur le métier et nous engagerons tranquillement et sereinement, sans précipitations mais en ayant conscience de l'urgence, les améliorations de notre réseau cyclable en priorisant nos interventions »

47.6 - Question orale « Amiens Métropole aura-t-elle son PLUI avant 2026 ? »

Monsieur le Président a donné la parole à Monsieur Renaud DESCHAMPS pour qu'il lise la question orale déposée par le groupe Amiens au Cœur et dont les termes sont repris ci-après.

« Pour faire face aux questions de préservation de la biodiversité, d'étalement urbain, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

Amiens Métropole est un des rares territoires du pôle métropolitain à ne pas avoir lancé cette démarche.

Notons par ailleurs que réviser le SCOT sans un PLUI va s'avérer être une gageure avec des discussions âpres entre les communes.

Alain GEST, allez-vous proposer pendant votre mandat aux communes de la métropole un PLUI? Si oui, à quelle échéance le souhaitez-vous, sachant qu'il faut en moyenne 3,5 ans pour en instaurer un.

Si non, pourquoi ? »

Monsieur le Président a répondu en ces termes :

La loi ALUR « Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové » de mars 2014 complétée par celle du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises a instauré les PLUI à l'échelle des communautés et a rendu obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération dans un délai de 3 ans après sa publication.

Le législateur a toutefois laissé la possibilité d'une minorité de blocage correspondant à au moins 1/4 des communes membres représentant au moins 20% de la population, soit pour Amiens Métropole au moins 10 communes pour un poids de population au minimum de 36 000 habitants (179 958 habitants INSEE 2016).

Les communes d'Amiens Métropole ont donc délibéré en 2017 pour acter ou non le transfert de compétences : 21 communes avait délibéré contre le transfert de compétence (dont la ville d'Amiens).

Ainsi au lendemain du 27 mars 2017, Amiens Métropole n'est pas devenu compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

La loi ALUR prévoit que si, après le 27 mars 2017, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le deviendra de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de

la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021. Les communes pourront néanmoins continuer de s'opposer à ce transfert, dans le délai de trois mois précédant cette échéance. Il s'agit pour les communes d'Amiens Métropole de se positionner quant à cette prise de compétence par Amiens Métropole via une délibération entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

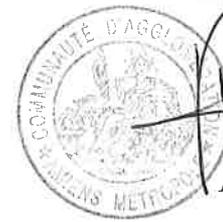
Suite au séminaire des élus de l'agglomération, nous allons, comme en 2017, adressé un courrier aux communes pour qu'elles se positionnent avant le 31 décembre.

Il est vrai que nous appartenons Pôle Métropolitain où les 7 communautés de communes sont en PLUI. Mais je comprends que les communes ne souhaitent pas perdre une compétence aussi importante, même si très probablement, le jour viendra où les choses apparaîtront inéluctables.

Je vous précise pour terminer que nous avons deux outils qui permettent de traiter collectivement ces problèmes d'urbanisme. Nous avons un SCOT, le schéma de cohérence territoriale qui édicte un certain nombre de règles et, je le répète une nouvelle fois, qui est déjà en révision, et puis le PLH que nous avons voté tout à l'heure. Nous ne sommes donc pas dépourvus d'outils permettant de regarder la problématique du logement sur l'ensemble territoire. Pour autant, ce n'est pas un PLUI. Nous attendrons les résultats des décisions des communes puisque c'est la Loi. »

Monsieur le Président a donné rendez-vous aux membres du conseil le jeudi 5 novembre prochain et a levé la séance à 21h47

Le Président



Alain GEST